

ZONE DE POLICE VESDRE

VERVIERS-DISON-PEPINSTER

www.policevesdre.be

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate



Police

Zone Vesdre

Dossier traité par : Eric Piscart - Consultant en communication
Zone de police Vesdre - 087/329 251 - 0494/501 774

Verviers, le 15 mars 2010

La Police Vesdre vigilante sur le port de la ceinture de sécurité

Entre le 8 février 2010 et le 7 mars 2010, l'Institut belge pour la sécurité routière (IBSR) a mis en place la campagne « La ceinture, toujours. A l'arrière aussi ». La Zone de Police Vesdre (Verviers, Dison, Pepinster) a activement participé à cette initiative en réalisant de nombreux contrôles routiers. Elle a rédigé 184 PV pour non port de la ceinture mais elle a aussi organisé 3 contrôles plus spécifiquement orientés vers l'information et la prévention grâce à la présence d'une voiture-tonneaux.

Le port de la ceinture de sécurité est une obligation légale depuis maintenant de très nombreuses années. Il faut dire qu'il s'agit de l'une des façons les plus simples et les moins chères de réduire la gravité des blessures et le nombre de victimes sur la route. De manière générale, la ceinture réduit de plus de 40 % le risque de traumatisme crânien et de 50 % le risque de décès ou de lésions en cas d'accident. Celui qui porte sa ceinture peut survivre à des accidents jusqu'à 100 km/h. Parmi les études menées sur le sujet, il a été démontré que 80 % des décès recensés parmi les passagers avant seraient évitables si les passagers arrières étaient attachés !

Ces éléments, la Police Vesdre les connaît bien. Elle a d'ailleurs intégré l'augmentation du nombre de personnes portant leur ceinture dans les objectifs de son plan d'action sécurité routière. Il s'agit de faire baisser le nombre de tués, de blessés ainsi que la gravité des blessures chez les personnes victimes d'accident de la route.

Entre le 8 février et le 7 mars, elle a donc mis en place 15 opérations de contrôles routiers volants sur les 3 communes de son territoire. Ce sont environ pas moins de 22 axes qui ont été contrôlés. Au total, 184 PV ont été rédigés pour non port de la ceinture.

12 de ces contrôles étaient répressifs. Le port de la ceinture étant obligatoire depuis fort longtemps et les campagnes de prévention ayant été également fort nombreuses depuis tout aussi longtemps, la Police Vesdre a fait le choix de verbaliser toutes les personnes surprises en infraction. Cependant à l'occasion de 3 contrôles, la Police a également cherché à sensibiliser et informer les contrevenants. Grâce à l'IBSR, une voiture-tonneaux était présente sur les lieux des opérations. Les personnes qui ne portaient pas leur ceinture avaient le choix : soit payer une amende d'au moins 60 euros, soit monter à bord de la voiture-tonneaux. 113 personnes ont préféré le deuxième choix et ont pu découvrir, sans danger, l'utilité de la ceinture.

« Nous avons mis en place les opérations avec la voiture-tonneaux à des endroits très fréquentés comme sur la Nationale entre Verviers et Pepinster, à la sortie d'autoroute d'Ensival. Il s'agissait d'être visibles pour un maximum de gens, y compris pour ceux qui ne passaient pas directement dans le dispositif mis en place. Nous sommes vraiment très satisfaits du partenariat avec l'IBSR qui a abouti à un vrai travail de conscientisation et de prévention sur l'utilité de la ceinture » explique Robert Dejong, Inspecteur Principal à la Zone de Police Vesdre.